

ARBITRAGE



COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 27 Juin 2023

Présents : MM. COLLEMAN Jean Daniel (Président), BEN AISSA Akim, KINNOUS Chaïb, ZEGHLI Mourad, DE CASTRO SILVA Loïc, BOUAISS Fouad, EZKIYOUH Mohamed.

Excusés : MM. BEN MALEM Abdellatif, VAN MEEL Alan, MAKECHOUCHE Youssef, ALLIO Bernard, Adil MOURABIT & Mme SPALACCI Sarah.

Reçus : M. AJJANI Rachid

Le Président en présence des membres ouvre la séance à 18h15

Lecture et approbation du procès-verbal du 20 juin 2023. Approbation du PV à l'unanimité

Accueil de Monsieur AJJANI Rachid, qui nous informe de son intention de reprendre l'arbitrage et éventuellement intégrer la commission des arbitres.

La CDA invite Monsieur AJJANI Rachid à verbaliser par écrit ses différentes demandes afin d'y apporter une réponse et l'informe également qu'il doit envoyer sa candidature.

Lecture du courrier :

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

Le président a validé les notes de frais

Secrétariat :

La commission est toujours à la recherche d'un ou d'une secrétaire, en attendant que ce poste soit pourvu, le président assurera l'intérim.

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est en cours de modification et sera soumis au comité directeur dans les prochains jours après validation de la CDA

Stage de rentrée :

Le stage de rentrée se déroulera le 02 septembre 2023 à partir de 8h30, les participants seront convoqués à 8h00, le déroulé de la journée sera communiqué ultérieurement.

Les arbitres sont priés de prendre leur disposition pour ce stage, toute absence devra être justifiée. La CDA se réserve le droit de ne pas désigner les arbitres qui n'auront pas satisfait à ce stage de rentrée.

AG District 1er juillet 2023 :

Le Président et le Vice-président seront présents à l'AG

Référent catégorie :

Un référent arbitre par catégorie sera désigné afin de faire le lien avec la CDA dans toutes les catégories.

Classement des arbitres :

La CDA a pris connaissance des tests théoriques, il en ressort que certains d'entre eux n'ont bénéficié que d'une correction, d'autres d'aucune correction, par conséquent le classement est actuellement « gelé » dans l'attente des corrections finales. Tout classement qui serait parvenu à certains arbitres par quelque voie que ce soit est nul et non avenu. Le classement définitif sera communiqué ultérieurement par la boîte officielle du district et après approbation par le Comité directeur comme le prévoit le règlement intérieur.

Les clubs dont l'arbitre n'aurait pas réussi son examen seront avertis en temps voulu.

Observateurs et tuteurs :

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler votre candidature auprès de la CDA dans les meilleurs délais.

Arbitres à la recherche d'un club :

Merci de bien vouloir vous rapprocher de la CDA.

RAPPEL URGENT AUX ARBITRES

Veillez penser à votre dossier médical dûment rempli avec la fiche d'information + carte grise et relancer vos clubs pour la demande de licence.

Questions diverses

Pas de question diverse

21h15 Le président lève la séance.

